

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le trente octobre à 9h, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes Val ès dunes, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL, Président.

Date de convocation  
23.10.2023

Etaient présents : MM. Philippe PESQUEREL, Claude FOUCHER, Philippe PIARD, Eric MARGERIE, Mmes Régine ENEE, Alexandra LEPINAY, MM. Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Quorum : 6

Absents excusés : M. Patrice MARTIN et Mme Nathaly MONROCCQ.

Secrétaire de séance : M. Claude FOUCHER

**Délibération n° 2023 / 10B****Objet : Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de vêtements de travail destinés aux agents Otri**

Il convient de retenir l'offre de l'entreprise JL IROISE A-Protect, pour un accord-cadre à bons de commande, d'une durée de quatre ans, pour la fourniture de vêtements de travail destinés aux agents d'OTRI, avec un montant maximum de 39 999 € HT.

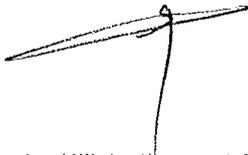
Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de retenir l'offre de l'entreprise JL IROISE A-Protect

↳ Autorise M. le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

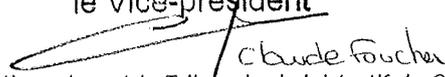
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Claude FOUCHER




Le Président,  
Philippe PESQUEREL

Pour le Président  
et par délégation,  
le Vice-président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).